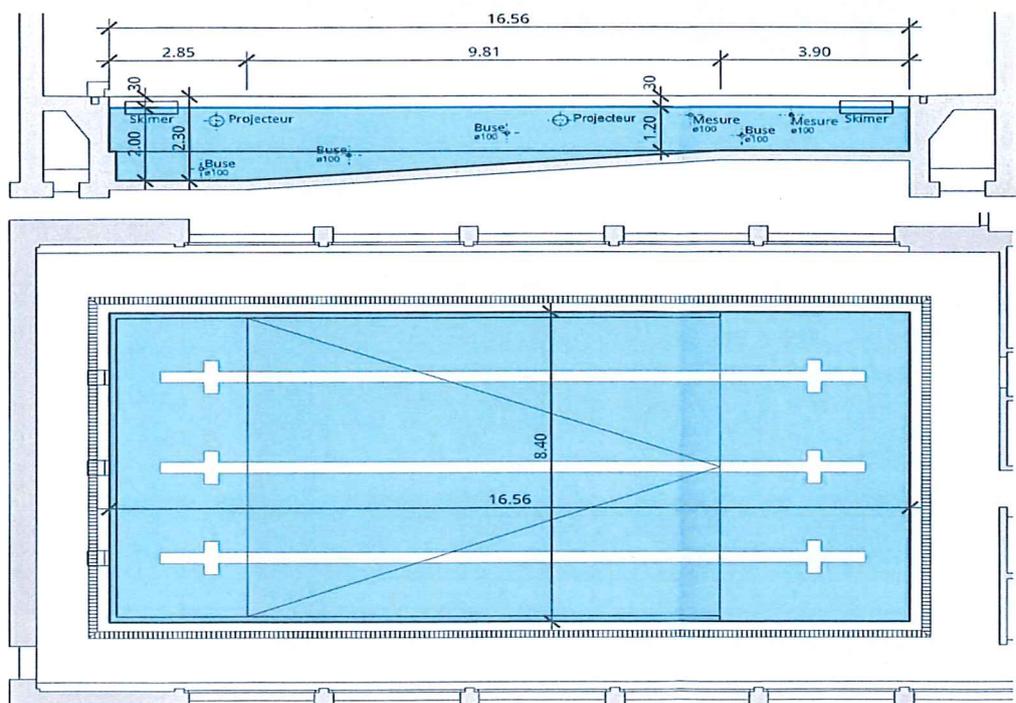


**Message du Conseil communal au Conseil général  
du 27 février 2019****Demande d'un crédit d'investissement de CHF 482'200.00 TTC pour l'assainissement du bassin de natation et des plages de la piscine du Stavia****1. Introduction**

Lors des travaux effectués en 2013 pour la rénovation du bâtiment du Stavia, le bassin, ainsi que les plages autour de la piscine, ont été jugés encore dans un état satisfaisant. L'ingénieur en charge de cette partie de la rénovation avait signalé que des travaux devraient être entrepris dans un délai d'environ 5 ans. Le carrelage des plages présentait néanmoins déjà des faiblesses au niveau des joints et il avait été relevé des traces d'amiante pour ces joints et colles. Le bassin présentait aussi des soucis au niveau du carrelage du fond du bassin (fissures et craquelures).

En février 2018, le Conseil communal a demandé une étude au bureau Jenzer & Partner pour proposer et chiffrer un projet de rénovation. Un rapport chiffré a été remis en avril 2018. Dans le cadre de la réalisation de l'étude, les divers utilisateurs de la piscine, ainsi que le Chef du secteur des sports de la Commune ont été consultés.





### 3. Devis

Le devis pour ces travaux se présente de la manière suivante :

Déblaiement	CHF	40'000.00
Gros œuvre (maçonnerie)	CHF	30'000.00
Gros œuvre (bassin)		
Étanchéité et isolations spéciales du bassin	CHF	120'000.00
Installation électrique	CHF	10'000.00
Installation sanitaire	CHF	20'000.00
Equipements	CHF	10'000.00
Revêtements	CHF	50'000.00
Conduites d'eau traitée	CHF	45'000.00
Honoraires	CHF	39'000.00
Frais secondaires (taxes, assurances, administration)	CHF	43'000.00
Divers et imprévus (10%)	CHF	40'700.00
<b>Total intermédiaire</b>	<b>CHF</b>	<b><u>447'700.00</u></b>
TVA 7,7 % (arrondi)	CHF	34'500.00
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b><u>482'200.00</u></b>

### 4. Financement

Le montant de CHF 482'200.00 TTC sera porté à charge du dicastère des Bâtiments et Infrastructures. Le taux d'amortissement est fixé à 3% selon l'article 53 ReLCo. En comptant un taux d'intérêts raisonnable de 2%, la charge financière annuelle sera d'environ CHF 24'110.00. Cet investissement sera financé par l'emprunt.

Cette demande de crédit d'investissement a pour effet de clore le crédit d'investissement de CHF 3'760'000.00 TTC qui avait été accepté en 2012 par le Conseil général d'Estavayer-le-Lac pour la rénovation du bâtiment de la piscine et de la salle de gym du Stavia, ainsi que la mise en conformité de la technique du traitement de l'eau pour la piscine. Ce crédit d'investissement possède un solde positif de CHF 683'530.82. Il sera clos lors du bouclage des comptes 2018. Ce solde positif est dû à une isolation des façades moins coûteuse que prévue, à un redimensionnement de la surface posée de panneaux solaires sur les deux bâtiments et à une faible utilisation du point « divers et imprévus ».

Par souci de transparence, le Conseil communal a préféré faire voter un nouveau crédit pour l'assainissement du bassin et des plages de la piscine plutôt que d'utiliser le crédit en cours qui ne concernait pas directement ces travaux.

## 5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 482'200.00 TTC pour l'assainissement du bassin et des plages de la piscine du Stavia et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 28 janvier 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus



Le Syndic :  
André Losey

**Conseiller communal responsable :** Jean-Claude Votta, Dicastère des Bâtiments et Infrastructures